

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

---

**Séance du :** 9 avril 2024

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

**Absents :** Mickaël CHEBANCE

**Procuration :** Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc POULLILIAN

---

**Objet : Cession du tracto-pelle communal à la Commune de Gap**

Le 26 février, la Commune de Gap avait lancé une consultation pour l'acquisition d'un tracto-pelle d'occasion de 2000 heures d'utilisation maximum. La Commune d'Eygliers, disposant de ce matériel et souhaitant le céder en vue de l'acquisition d'un autre matériel plus adapté à ses besoins, a répondu à l'offre de la Commune de Gap.

Caractéristiques de l'appareil cédé :

Marque : JCB modèle 3CX Compact 2015 avec chargeur drop avec attaches rapides, fourches, godets arrières 40, 50, 60 et curage 120.

Le prix de cession proposé par la Commune d'Eygliers et accepté par la Commune de Gap est de 52 000 € TTC.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de céder le tracto-pelle tel que décrit précédemment à la Commune de Gap au prix de 52 000 € TTC. Elle précise que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve à la date d'entrée en jouissance sans recours possible contre le vendeur pour quelque cause que ce soit, notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vote :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Approuve** l'exposé du Maire
  
- **Autorise** le Maire à céder le tracto-pelle communal aux caractéristiques définies ci-dessus à la Commune de Gap au prix de 52 000 € TTC et à signer tous les actes y afférents.
  
- **Précise** que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve à la date d'entrée en jouissance sans recours possible contre le vendeur pour quelque cause que ce soit, notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Anne CHOUVET

